



Cette charte vient objectiver et définir l'engagement de l'Institut Régional de Formation (IRF) du CHU de REIMS dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation handicap.

Elle s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 (Loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées) qui définit le handicap comme une rencontre entre 2 champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement.

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (Extrait de la loi du 11 février 2005).

Pourquoi un engagement de l'IRF ?

- Répondre à l'obligation légale en matière d'accessibilité de l'offre de formation (Loi du 11 février 2005).
- Accompagner les étudiants de l'IRF en situation de handicap.
- Faciliter la visibilité des pratiques pour le public visé, mais également pour toutes les parties prenantes accompagnant les personnes en situation de handicap.
- Répondre aux exigences de la certification Qualiopi des centres de formation

Comment accompagner l'évolution des pratiques au sein de l'IRF ?

- Engagement de la direction de l'IRF dans une politique d'accessibilité.
- Vigilance continue sur l'accessibilité des locaux.
- Mise en œuvre dès le premier accueil, des moyens d'identification de toute situation de handicap avec recherche de solutions.
- Veille sur l'accessibilité des formations.

Les engagements

- Accompagner les apprenants tout au long de la formation.
- Designner des référents handicap et en assurer le remplacement si nécessaire (fiche de missions).
- Recueillir les indicateurs d'accessibilité et des indicateurs de progrès d'accessibilité pour un plan d'amélioration continue de la qualité.



Les ressources à disposition de l'IRF

- Les référents handicap de l'Institut régional de Formation.
- Les équipes pédagogiques, administratives, technicien multimédia et informatique.
- Nos partenaires :
 - AGEFIPH,
 - Ressources handicap formation (tableau avec les différents interlocuteurs),
 - Les référents handicap d'autres instituts de formation du territoire (le réseau),
 - Le service de santé au travail du CHU de REIMS,
 - Le médecin du SUMPSS,
 - La MDPH.

Liste des indicateurs d'accessibilité

- La direction de l'IRF assure la diffusion de la charte d'engagement au sein des équipes.
- Des référents handicap sont nommés, formés aux handicaps.
- Les missions des référents handicaps sont définies dans une «fiche de missions » connue de toute l'équipe et soutenue par la direction.
- Les référents handicap travaillent en étroite collaboration avec les équipes de direction, pédagogiques et administratives de l'Institut Régional de formation.
- Des affiches d'informations avec les coordonnées des référents handicap sont inscrites sur l'ensemble des supports de communication et affichées dans ses locaux.
- Les équipes pédagogiques ont connaissance de l'obligation faite au centre de formation de proposer des adaptations en termes de durée, de rythme, de méthodes et de supports pédagogiques pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Des actions de sensibilisation sont réalisées annuellement.
- Une procédure d'accompagnement des stagiaires en situation de handicap est à la disposition des équipes. Elle est actualisée annuellement.
- Les référents handicap mobilisent les ressources externes pour la mise en place de réponses pédagogiques adaptées. Les objectifs individuels tiennent compte des répercussions du handicap et des aménagements possibles dans les enseignements théoriques et les stages professionnels.
- Informations aux apprenants lors des inscriptions :
 - ⇒ Les référents handicap sont mentionnés sur :
 - PARCOURSUP pour les formations universitaires,
 - Les dossiers de rentrée scolaire,
 - Les livrets d'accueil,
 - Le site internet du CHU/handicap et accessibilité.